



A. D. E. M. U. B

INFO

ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
ET LA MAITRISE DE L'URBANISATION A BRÉTIGNY-SUR-ORGE

(association loi de 1901 déclarée le 14 avril 1992)

39, Boulevard de France à BRÉTIGNY

N°1

JUIN 1996

bulletin diffusé aux adhérents

Le Mot du Président

Notre Association a quatre ans : déclarée le 6 mai 1992, elle a grandi depuis et elle a apporté une pierre nouvelle au tissu social des associations brétignolaises. Une pierre qui manquait: celle qui doit défendre notre environnement naturel, non que les autres organisations n'en aient aucun souci, mais ici ou là, on poursuit d'autres intérêts et trop souvent, au dernier moment, on sabote allègrement les plates-bandes de l'environnement pour un avantage économique ou politique à court terme, quitte à maltraiter pour l'éternité notre cadre de vie.

L'A.D.E.M.U.B. se caractérise donc par une indépendance totale : elle ne vit que par les modestes mais précieuses cotisations de ses adhérents. Indépendance économique et politique notamment, car le fait qu'elle tente de sauvegarder au maximum le cadre de vie de notre commune contredit parfois les projets publics ou privés, ce qui ne manque pas de chagriner certains.

Nous nous efforçons cependant de maintenir le dialogue avec tous et nous voulons être une force de proposition constructive pour l'avenir, un avenir qui doit être pensé et maîtrisé.

Nos premières années d'existence ont été consacrées à la constitution de l'association, la sensibilisation des sympathisants et la formation des adhérents : grande enquête sur la ville en 1993/1994, réunions publiques en 1995/1996 pour sensibiliser la population communale aux projets actuels qui se sont concrétisés dans le schéma directeur local du Centre Essonne (S.M.E.C.) ainsi que dans la reconstruction que nous constatons bien mal engagée dans le centre-gare de Brétigny.

Notre action se poursuit en direction des pouvoirs publics et aussi en collaboration avec notre Union départementale "ESSONNE NATURE ENVIRONNEMENT" soucieuse des grands projets qui concerne directement ou indirectement l'Essonne (traitement de l'eau et des déchets, interconnexion des T.G.V., 3ème aéroport parisien, etc...).

S'il est normal de diffuser auprès de toute la population brétignolaise des informations pour la sensibiliser sur les questions d'environnement qui la concernent, il nous semble nécessaire aussi d'informer désormais directement les adhérents de l'action permanente de l'A.D.E.M.U.B.

Les cotisations de chacun nous en ont donné maintenant la possibilité, et ce bulletin est en définitive le moyen de faire partager à nos adhérents les peines et les espoirs d'une association qui leur appartient.

On trouvera donc dans ce premier bulletin, qui n'est lui-même qu'un début, des extraits d'interventions diverses de l'association au cours du 1er semestre 1996.

Michel GUALINO.

LETTRE adressée le 19 Avril 1996 par l'A.D.E.M.U.B. à la Direction Départementale de l'EQUIPEMENT

Nous donnons ici de larges extraits de notre lettre du 19 avril qui a l'avantage de situer les problèmes de fond touchant directement le cadre de vie des habitants de Brétigny. C'est nous qui rajoutons volontairement des sous-titres intérieurs à cette lettre pour souligner la compréhension des paragraphes.

I/ La population à Brétigny pour l'an 2015 prévue par le plan municipal à 35.000 ou 40.000 habitants, est excessive et ne cadre pas avec l'expansion modérée prévue pour la région parisienne :

"...L'urbanisation de Brétigny-sur-Orge constitue l'un de nos soucis prioritaires, puisque le Plan d'Occupation des Sols révisé en Mars 1993 donne pour la commune un objectif de 35.000 à 40.000 habitants à l'horizon 2.015, soit près de deux fois la population de 1990.

Si un tel objectif était adopté par de nombreuses communes de la Grande Couronne, nous dépasserions certainement les directives du Schéma Directeur de la Région Ile de France qui prévoit un développement de population modéré pour la région parisienne.

Et en tout cas, il faut constater qu'à moins de défigurer le cadre de vie des Brétignolais, la Commune n'a ni les grands équipements nécessaires préalables ou prévus, ni les moyens financiers pour faire face à une telle expansion : le sous-équipement est déjà patent pour le traitement de l'eau, le traitement des déchets, la voirie intérieure, les transports communaux et intercommunaux, etc.."

II/ Un plan d'occupation des sols (P.O.S.) est prévu pour organiser la ville sur une longue durée, 15 à 20 ans, pourquoi révisé-t-on encore le plan promulgué en 1993 ?

"... Dans ces conditions, comme l'a souligné cette année encore notre assemblée générale et la réunion publique du 24 février 1996, il est de notre devoir de vous faire part de l'inquiétude de la population devant cette situation qui risque encore de s'aggraver puisque la municipalité a lancé une nouvelle procédure de révision du P.O.S. par délibération de décembre 1995.

A quoi peut servir l'élaboration minutieuse d'un P.O.S., destiné en principe à orienter l'urbanisation à moyen et long terme, si la durée du plan révisé n'excède pas 3 ans ? D'autant que l'on ne compte plus entre-temps les "modifications" ordonnées çà et là au gré des permis de construire ou des nouvelles zones d'aménagement concerté.

A Brétigny-sur-Orge, modification ou révision, la décision finalement prise va presque toujours dans le même sens : moins d'espaces verts en centre-ville, davantage de constructions en largeur et en hauteur.

Cette orientation donne un résultat qui globalement va à l'encontre des plans d'urbanisation modernes et devrait se heurter aux directives des schémas directeurs régionaux successifs, notamment du dernier schéma directeur de la Région Ile de France (avril 1994) qui affirme une fois de plus la nécessité bien connue du "polycentrisme" (page 33) pour remédier aux défauts trop souvent constatés qui sont : "une congestion du centre ; un environnement dégradé en l'absence d'espaces de respiration ; une concentration des grands équipements dans la partie centrale des agglomérations".

Alors que le centre de Brétigny est ou était constitué de terrains rasés offrant des possibilités exceptionnelles d'organisation de l'espace urbain, nous revenons 100 ans en arrière avec des constructions massives sans aucun plan d'ensemble lancées au coup par coup.

Elles cumuleront sur tout le centre, de la gare au marché, les défauts urbains les plus classiques qui rendent le cadre de vie surpeuplé pour la majorité des habitants et l'environnement insupportable.

Il ne sert à rien de dire en réponse à cela que nous avons beaucoup d'espaces verts à 2km du centre-ville, même s'il est important pour d'autres raisons de protéger et de réhabiliter ces espaces. Ceci ne saurait compenser cela et servir d'alibi à une caricature d'urbanisme.

La solution convenable du centre-ville passe par une urbanisation fermement maîtrisée. "

III/ Cinq ans après les expropriations faites en urgence, le Centre-gare est rasé, et il n'existe toujours pas de projet raisonné de reconstruction, si ce n'est de placer des maisons les unes à côté des autres sans plan d'ensemble :

... Actuellement, il s'avère que la Commune a confié en 1989/1991 à un ou plusieurs organismes le soin de diriger les opérations d'acquisition, d'aménagement, de reconstruction des terrains. Ces opérations ne sont pas transparentes : elles n'ont jamais été débattues en Conseil municipal, ni a fortiori expliquées dans le bulletin municipal. Le public doute même de la régularité des comptes puisqu'aucun bilan ni compte de résultats de la Société d'économie mixte "SEMABC" (créée pour ces opérations) n'ont été publiés, ni communiqués aux élus municipaux.

En fait, il apparaît de plus en plus que l'on cherche à faire supporter par l'environnement des Brétignolais les incohérences d'une opération désastreuse : après avoir acquis à prix élevés les terrains du centre-ville (expropriation amiable), après s'être avérés pendant 5 ans incapables de commercialiser la reconstruction de ce centre, les divers ordonnateurs ne visent plus qu'à "récupérer leurs billes" dans les meilleures ou les moins mauvaises conditions possibles, c'est-à-dire en densifiant au maximum les constructions pour un profit compensatoire qui ne peut que sacrifier le bien-être du cadre de vie et les règles élémentaires d'un environnement urbain satisfaisant.

Nous en avons déjà eu un exemple caricatural avec la construction récente, à partir de la place du Marché, d'immeubles dont les fenêtres sont séparées de la voie ferrée du RER C par une dizaine de mètres sans écran et dont l'espace vert se résume en un mouchoir de poche.

Si l'autorité administrative de l'Etat n'impose pas, quelle que soit la couleur politique des responsables de la commune aujourd'hui ou demain, le suivi des règles élémentaires d'urbanisation telles que nous les rappelons, c'est tout le cadre de vie et l'environnement urbain des Brétignolais qui sera sacrifié.

Devant la gravité des circonstances, nous sommes amenés à intervenir auprès de vous, au nom de nos adhérents et des nombreux Brétignolais inquiets de leur avenir, dans l'espoir d'un respect effectif de la lettre et de l'esprit des directives d'urbanisation pour ce centre-ville, inexistant pour le moment, mais qui fera nécessairement demain l'attrait ou la peine de la vie quotidienne des habitants..."

ETATS GENERAUX DE L'ENVIRONNEMENT EN ESSONNE

L'environnement touche parfois à des questions complexes : les problèmes sont vastes et ce n'est pas trop de dix à douze personnes au sein du conseil d'administration de l'association pour s'entraider et aussi pour que chacun se spécialise dans un domaine où il pourra progressivement se former et acquérir une vraie compétence.

C'est aussi pour nous l'occasion de regretter que nombre d'hommes politiques ou d'administrateurs ne cherchent pas à acquérir une compétence en profondeur et de ce fait tranchent de façon superficielle les questions d'environnement et de cadre de vie qui se posent dans leur gestion courante.

Pour aller à l'encontre de cette tendance, les Etats généraux de l'Environnement de l'Essonne se sont tenus le 16 Décembre dernier, sous la forme d'une journée d'étude dans les locaux du Conseil général de l'Essonne.

Ils ont permis aux participants venus de toutes les associations du département, aux élus de nombreuses communes, ainsi qu'aux représentants de l'Administration, de travailler autour des grands problèmes tels qu'ils se posent près de nous.

En fin d'après-midi, des discussions riches et constructives ont eu lieu avec le Préfet de l'Essonne.

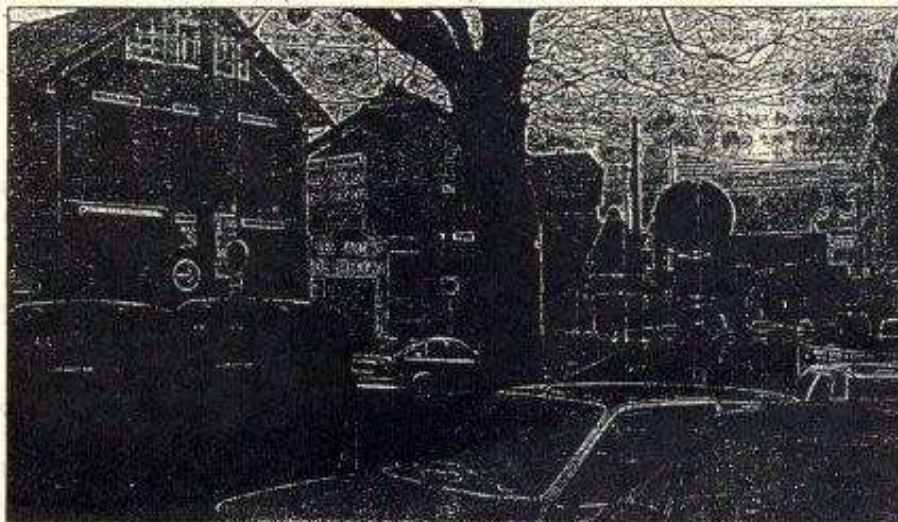
On ne peut évidemment pas tout relater ici, mais il faut tout de même retenir certains points qui font l'unanimité :

- Tous les plans laborieusement établis (Plans d'occupation des sols, Schémas directeurs régionaux) doivent être respectés et non être sans cesse remis en question par les communes, sinon il est inutile de faire des plans pour l'avenir.
- Les transports en commun doivent être développés, faute de quoi les nuisances routières deviendront rapidement très supérieures à celles que nous connaissons. Notamment le R.E.R. C doit être amélioré en urgence.
- L'eau, l'air, les sols sont des ressources fondamentales menacées et il est nécessaire de les protéger durablement. Concrètement, il faut résoudre sans délai la question du traitement des déchets domestiques et industriels. D'où l'importance de l'usine de traitement des déchets de Vert-le-Grand dont on sait malheureusement maintenant que le tonnage qui y sera traité sera excessif eu égard aux transports nécessaires qui vont converger de toute l'Essonne sur ce petit village.

Plusieurs unités de taille réduite et dispersées auraient permis de sauver l'essentiel du cadre de vie. Combien d'erreurs faudra-t-il commettre ainsi pour devenir raisonnable ?

Les projets d'habitat qui naissent sur le centre-ville inquiètent les défenseurs de l'environnement et de la maîtrise de l'urbanisme

Vers une congestion du centre-ville ?



Formidablement bien placé, en plein centre-ville, le projet immobilier des «Jardins de Brétigny» risque de générer de nouveaux problèmes de circulation dans un secteur déjà bien encombré.

Le moins qu'on puisse dire c'est que les questions d'environnement et d'urbanisme sont au cœur des préoccupations des citoyens à l'approche de l'an 2 000. La nouvelle «affaire» soulevée à Brétigny-sur-Orge par l'ADEMUB (Association pour la défense de l'environnement et la maîtrise de l'urbanisme), sur le projet d'habitat collectif en centre-ville, «Les jardins de Brétigny», en est une illustration.

Une centaine de logements en accession à la propriété sont en vente actuellement. Il s'agit d'un bâtiment de quatre ou six étages, accolé au «France», qui s'étendra de la place du 11-Novembre, se prolongera rue Anatole-France et se poursuivra en retour sur la rue d'Estienne-d'Orves. Une urbanisation qui inquiète les adhérents de

l'ADEMUB, perplexes quant aux conséquences de cette construction. «Notre objet n'est pas de dire qu'on est contre mais de montrer que l'urbanisation doit être pensée», expliquent Michel Gualino, président de l'association et Marc Nicollin, trésorier. Le schéma directeur local précise qu'il faut éviter la congestion des centres-villes. Ce nouveau projet risque de congestionner la place», ajoutent-ils. Cette évolution, l'association souhaiterait que la municipalité l'explique mais, pour le moment, aucune de ses demandes de rendez-vous n'a obtenu de réponses. Faux, rétorque la mairie qui prétend qu'«aucune association ne l'a saisie à ce propos». La commune reconnaît pourtant que «le sujet a été évoqué lors d'une de ses réunions par une association qui

s'est créée pour les élections et qui ne s'est jamais manifestée dans les enquêtes publiques». Une «image» que l'ADEMUB rejette. «L'association n'est pas politique. Elle a été créée en 1992 et agréée par l'union départementale d'Essonne Nature Environnement». Au-delà de cet échange de bons mots, c'est la question de l'urbanisation galopante de la ville qui émerge. De ville dorénavant, Brétigny ne risque-t-elle pas de devenir ville-champignon, victime d'une urbanisation anarchique ?

«La densité de construction à Brétigny est l'une des plus faibles de l'Essonne : 300m² d'espaces verts par habitant», répond la mairie. Quant au projet immobilier des «Jardins de Brétigny», elle estime qu'«il peut s'inscrire dans le schéma de revitalisation du centre-ville».

Il est en principe conforme au POS et se trouve être un projet privé. Mais, d'autre part, elle reconnaît qu'«aucun permis n'a été à ce jour délivré : il le sera s'il est conforme au POS et aux règlements d'urbanisme».

Quid des promesses de vente faites aux acheteurs potentiels ? Là se situent également les interrogations de l'ADEMUB : «C'est un piège pour les acheteurs. Ils n'ont aucune garantie si le projet ne reçoit pas de permis de construire, prévient Michel Gualino, qui s'inquiète aussi du prix des appartements proposés. A 900 000 F le trois pièces, on arrive à 15 000 F le m². C'est très supérieur à la valeur actuelle des logements sur Brétigny».

Il n'empêche qu'un surcroît de population, c'est aussi plus de voitures, plus d'utilisateurs pour la ligne C du RER. Si on veut éviter un remake du «Grand embouteillage», version brétignoloise, il pourrait devenir urgent de dégager un plan de circulation et de remettre au premier plan la question de la création de nouvelles dessertes ferroviaires.

Pour ceux qui souhaitent faire davantage pour défendre leur environnement et se grouper au sein de l'ADEMUB, pour être adhérent, recevoir nos publications, être convoqués à nos réunions, voter aux assemblées :
cotisation annuelle : 50 F

Pour permettre à l'ADEMUB d'agir pleinement, faire face aux frais de documentation, diffuser l'information au-delà de ses adhérents, être une force de proposition efficace pour l'avenir :
cotisation annuelle : 100 F

*(un reçu sera délivré pour permettre la déduction fiscale légale accordée aux associations de défense de l'environnement).
Remplir le bulletin ci-après et le retourner à :*

ADEMUB, 39 BD de France - 91220 Brétigny-sur-Orge

NOM

Prénom

Adresse

J'adhère à l'ADEMUB pour 1996

signature

ci-joint ma cotisation de F